



Règlement droit à l'image et de captation d'image pour l'adidas Maxi-Race 2027

1. Introduction

MaXi Event's est l'organisateur exclusif de la manifestation sportive adidas MaXi-Race qui se tiendra du 28 au 30 mai 2027. En application de l'article L333-1 du Code du sport, MaXi Event's détient les droits exclusifs d'exploitation de l'événement et de l'image des participants. Toute utilisation de contenu liée à l'événement est soumise à une licence d'exploitation.

2. Droit d'image et conditions d'utilisation des contenus

Propriété des Droits d'Image : MaXi Event's est titulaire des droits d'image de l'événement et des participants, qui ont explicitement renoncé à ces droits lors de leur inscription.

Utilisation Réglementée : Toute communication ou diffusion d'images doit respecter le nom et les marques déposées de l'événement. Seule l'organisation peut autoriser l'usage des images des participants.

Licence d'Exploitation Obligatoire : L'utilisation de toute image ou vidéo captée lors de l'événement nécessite une licence, accessible via inscription en ligne.

3. Règles pour les images de courses

- **Processus d'Accréditation et remise des chasubles médias**
 - Inscription en ligne : tous les professionnels des médias et les marques qui veulent faire des images doivent s'inscrire via un formulaire d'accréditation en ligne
 - Retrait des accréditations : l'accréditation peut être récupérée à l'espace média du MaXi-Village, selon les horaires d'ouverture (un mail vous sera envoyé avec tous les détails courant du mois de mai), sous présentation :
 - D'une pièce d'identité
 - D'une caution de 50 euros (chèque ou espèces) pour la remise du chasuble média (caution remboursée au retour de la chasuble)
 - De la signature d'un formulaire d'engagement au respect du règlement de captation mis en place par l'organisation.

- **Reconnaissance des personnes ayant le droit de faire des images**

Une chasuble et une accréditation seront à récupérer au début de l'événement, à l'espace presse du MaXi-Village. Sans cela il vous sera interdit de capturer des images de la course. Il sera **OBLIGATOIRE** pour vous de porter ces deux insignes afin d'être reconnaissable sur l'évènement.

Si vous êtes pris en train de faire du contenu visuel sans avoir en votre possession ces deux éléments des sanctions pourront être appliquées.

Deux types de chasubles seront distribués :

- Les chasubles des photographes et vidéastes de l'organisation
- Les chasubles des photographes et vidéastes externes à l'organisation

Les photographes et vidéastes de l'organisation auront toujours la priorité sur le terrain pour la captation des images.

- **Les accès aux différentes zones**

Des zones avec un accès restreint seront mises en place sur l'événement, notamment sur la zone d'arrivée.

Selon le contenu que vous allez produire et selon le type de chasuble, vous aurez accès à certaines zones et pas à d'autres.

L'organisateur s'octroie le droit de choisir les zones auxquelles vous aurez accès.

De plus, des zones de quiétude ainsi que des zones interdites à la production d'image seront instaurées. Le détail de ces zones seront communiqués ultérieurement par l'organisation.

L'accès aux parkings "organisation" n'est pas systématique puisque le nombre de places est très restreint.

Certaines routes seront fermées pour l'évènement et les dérogations de passage ne sont pas non plus garanties.

- **Le règlement**

Lors de la récupération de votre chasuble et de votre accréditation, un chèque de caution ainsi que la signature d'un document d'engagement au respect du règlement vous seront demandés. En cas de manquement à l'une de ces règles, votre chèque de caution sera encaissé.

Image rights and image capture regulations for the adidas Maxi-Race 2027

1. Introduction

MaXi Events is the exclusive organizer of the adidas MaXi-Race sporting event to be held from May 28 to 30, 2027. In application of article L333-1 of the French Sports Code, MaXi Events holds the exclusive rights to use the event and the participants' images. Any use of content related to the event is subject to an operating license

2. Image rights and conditions of use of content

Ownership of image rights : MaXi Events owns the image rights of the event and of the participants, who have explicitly waived these rights at the time of their registration.

Regulated use : Any communication or distribution of images must respect the event's name and trademarks. Only the organization may authorize the use of participants' images.

Compulsory license : The use of any image or video captured during the event requires a license. Event requires a license, available via online registration.

3. Rules for racing images

● **Accreditation process and media bib delivery**

- Online registration: all media professionals must register via an online accreditation form (link available at the bottom of the page).
- Accreditation collection: Accreditation can be collected at the MaXi-Village media office, during opening hours, on presentation of :
 - proof of identity
 - a deposit of 50 euros (cheque or cash) for the media chasuble (deposit refunded on return of chasuble)
 - the signature of a form agreeing to abide by the filming rules laid down by the organizers.

● **Recognition of persons entitled to make images**

You will need to pick up a chasuble and accreditation at the start of the event, at MaXi-Village. Without them, you will not be allowed to capture images of the race. It is OBLIGATORY for you to wear these two badges in order to be recognizable at the event.

If you are caught making visual content without these two items in your possession, penalties will be imposed.

Two types of chasubles will be distributed:

- Chasubles for organization photographers and videographers
- Chasubles for external photographers and videographers

The organization's photographers and videographers will always have priority on the field for capturing images.

• Access to zones

Restricted access areas will be set up at the event, particularly in the finish area.

Depending on the content you will be producing and the type of vest you are wearing, you will have access to certain areas and not others.

The organizer reserves the right to choose the areas to which you will have access.

In addition, quiet zones and areas where image production is prohibited will be established.

Details of these areas will be communicated at a later date by the organization.

Access to the "organization" parking lots is not automatic, as the number of spaces is very limited. Certain roads will be closed for the event, and exemptions for passage are not guaranteed.

•The rules

When you collect your bib and accreditation, you will be asked to provide a deposit check and sign a document agreeing to comply with the rules. If you fail to comply with any of these rules, your deposit check will be cashed.